

Cycle de Qualification

Contractualisation de la nouvelle génération des contrats de ville

Séance 2
18 décembre 2023

1

Objectifs et contenu du cycle de qualification

- Un cycle de qualification structuré autour de 4 séances en visio-conférence, de 2h30 qui visent à apporter des contenus et favoriser les échanges dans le cadre de l'élaboration des nouveaux contrats de ville 2024-2030.
- Le cycle est construit autour de trois étapes clés de la construction des contrats de ville et propose par ailleurs un zoom thématique sur un enjeu important des contrats de ville qui reste difficile à appréhender : les transitions.
 - Séance 1 : Des attentes des habitants à la construction des projets de quartier ? 4 décembre 2023, de 14h00 à 16h30
 - Séance 2 : Comment faire vivre le contrat de ville dans la durée ? 18 décembre 2023, de 14h00 à 16h30
 - Séance 3 : Les enjeux de transition écologique en QPV : de quoi parle-t-on ? Quelles pistes pour agir en quartiers prioritaires de la ville ? 11 janvier 2024, de 9h30 à 12h.
 - Séance 4 : Passer des enjeux à des objectifs opérationnels en mobilisant les partenaires ? 16 janvier 2024, de 9h30 à 12h

2

Cadre général pour la nouvelle contractualisation

- Un cadre légal maintenu : celui de la [loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014](#) qui a créé les « contrats de ville ».
- La [circulaire du 3 avril 2023](#) qui présente le cadrage général de la nouvelle contractualisation : un zonage actualisé, une participation ravivée et une contractualisation resserrée.
- La [circulaire du 15 mai 2023](#) qui précise le volet « concertation citoyenne » en lien avec les premières recommandations de la commission « participation citoyenne » présidée par Mohammed MECHMACHE et mise en place par le ministre de la ville et du logement le 6 mars 2023.
- Une [circulaire du 31 08 2023](#) qui fixe le calendrier et les modalités méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville.
- Un [comité interministériel des villes](#) qui s'est tenu le 27 octobre 2023.
- Un décret lié à la [nouvelle géographie prioritaire](#) (28 décembre 2023).
- Une [circulaire sur la gouvernance](#), publiée le 4 janvier 2024.

3

Éléments principaux circulaire 31 08 23

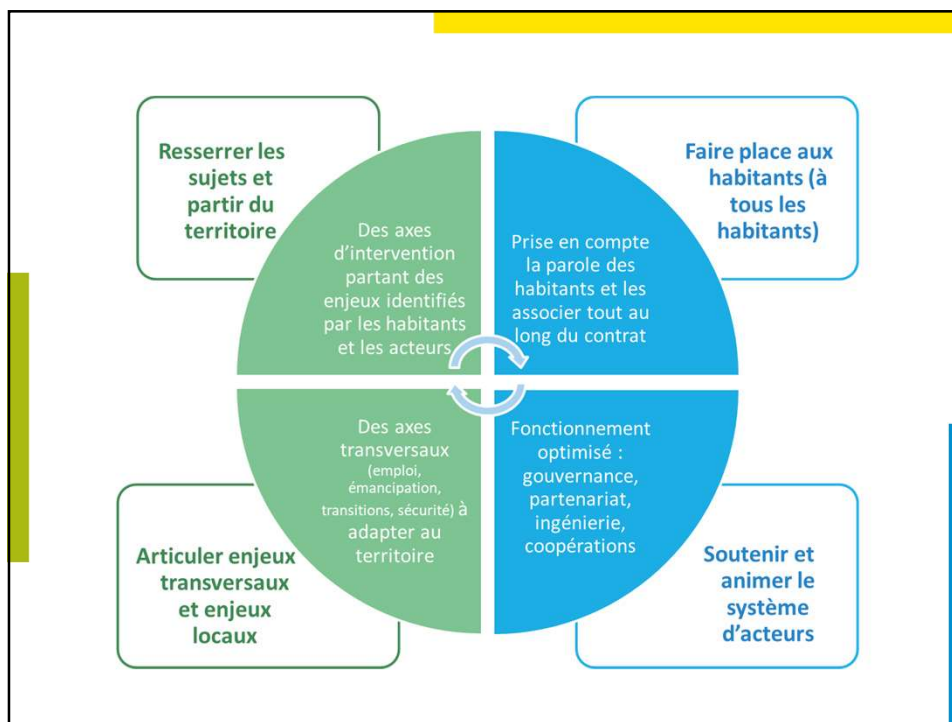
- Une nouvelle contractualisation (contrat de ville nouvelle génération) qui se mettra en place sur 2024 à 2030 avec une année d'actualisation en 2027.
- Des contrats de ville qui s'appuient sur **l'expertise des habitants-es** (concertation citoyenne : <https://quartiers2030.anct.gouv.fr/>) : enjeu clé du contrat de ville.
- Le **contenu du contrat de ville (axes d'intervention)** construit à partir des **attentes et besoins des habitants** (abandon des approches en termes de « piliers »).
 - ⇒ Identifier les enjeux de territoire qui doivent se traduire en « **projets de quartier** »
 - ⇒ Définir un socle consacré à **des thématiques transversales** à identifier à l'échelle du contrat de ville.
- Des **contenus resserrés sur les enjeux principaux**.
- Un appui renforcé au **système d'acteurs** : financement pluriannuels, soutien des associations, notamment les plus petites, coopérations...

4

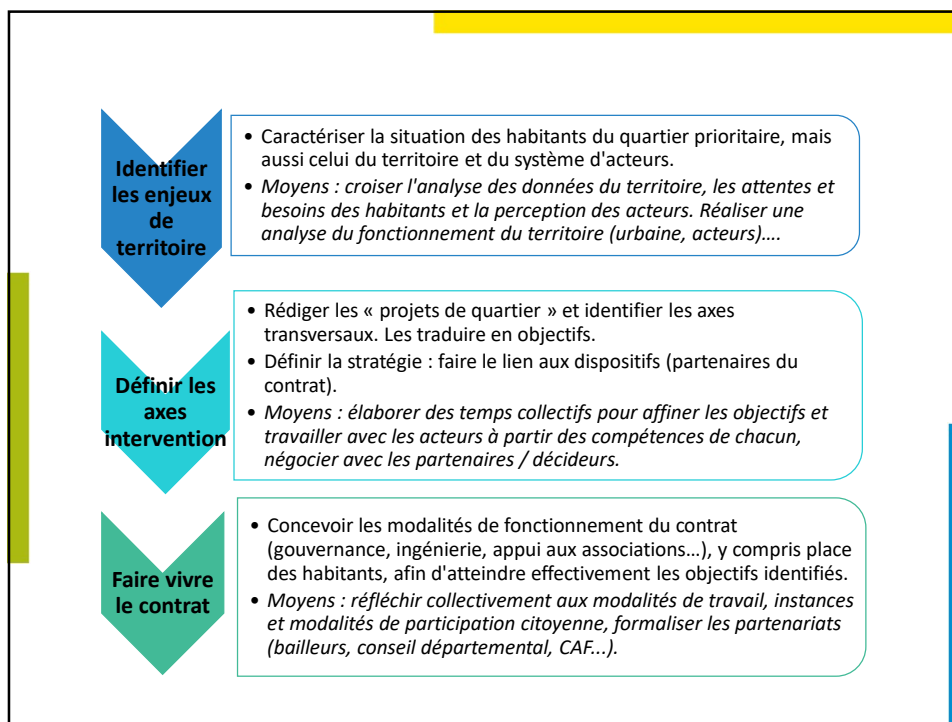
Éléments principaux circulaire 31 08 23

- Concevoir une **stratégie** (partenaires et dispositifs) pour permettre de répondre aux **enjeux locaux les plus prégnants** sur les territoires.
- Mieux **articuler le contrat de ville avec les autres stratégies locales**.
- Porter une attention aux **préoccupations** de l'Etat autour des politiques prioritaires : emploi, transitions, émancipation, sécurité.
- Intégration d'un **volet investissement**.
- Mobilisation, sous conditions, de **crédits ponctuels pour répondre à des enjeux sur des « poches de pauvreté »**.
- Conception d'un **appel à projet « anticipée » pour l'année 2024**.
- **Calendrier** :
 - ↳ Fin octobre 2023 : Fin de la consultation citoyenne / phase de recueil des points de vue
 - ↳ A compter de novembre 2023 : Travail sur les enjeux, priorisation / négociation des contenus en lien avec les partenaires - signataires.
 - ↳ Décembre 2023 : Publication du décret fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville
 - ↳ Au plus tard le 31 mars 2024 : Elaboration des contrats de ville 2024-2030.

5



6

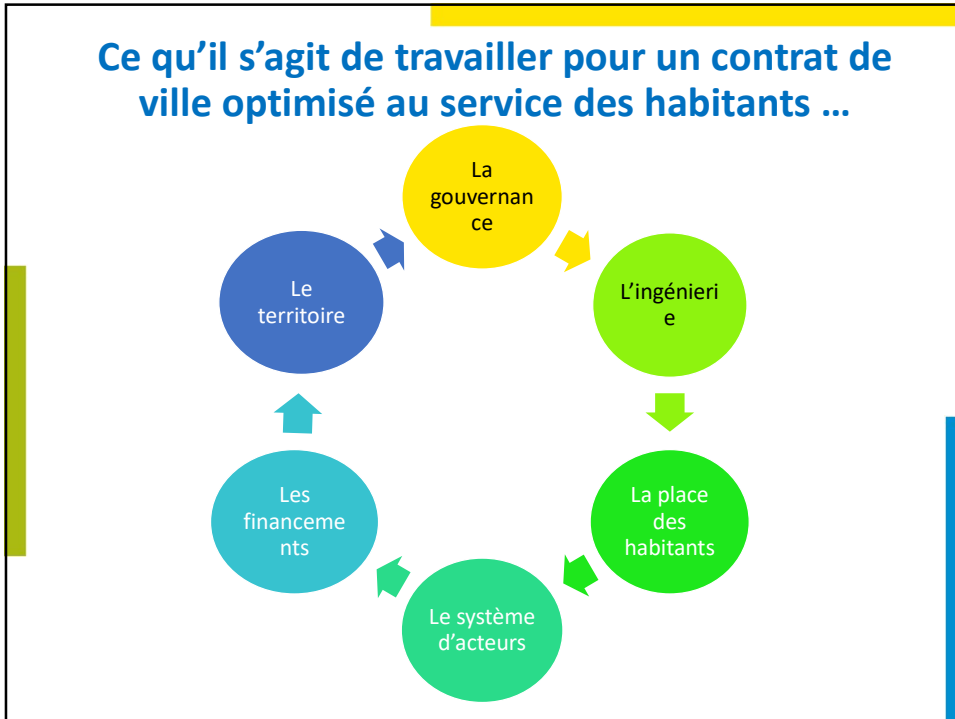


7

Faire vivre le contrat de ville ... constats et enjeux

- Une approche souvent en termes de gouvernance et d'ingénierie qui prend trop souvent la forme d'instances.
- Des contrats de ville trop centrés sur la gestion financière via la programmation annuelle.
- Une place de plus en plus importante faite aux habitants (conseils citoyens, concertation citoyenne) : une exigence de travailler autrement auprès d'eux et avec eux.
- Une attente des habitants de plus d'humain et de proximité.
- Un déploiement au plus près des territoires : une traduction concrète sous la forme de « projets de quartier ».
- Un besoin d'observation, de connaissances partagées.
- Exigence de mieux développer les politiques publiques en direction des « bénéficiaires » : les politiques publiques du dernier kilomètre.
- Une nécessité d'articuler les dispositifs au bénéfice des habitants

8



9



10

La gouvernance

Les questions à se poser :

La
gouvernance

Garantie du sens et du
contrat. Espace
stratégique.

- ⇒ Comment cela a fonctionné jusque-là ? Qu'est-ce que cela a apporté ?
- ⇒ Modalités des liens entre les élus / les acteurs principaux du contrat (lien Etat – Collectivités)
- ⇒ Approche individuelle et/ou dynamique collective ?
- ⇒ Quel est l'objectif de ce type d'instance ? *Un comité de pilotage (qui pilote quoi ?), un comité stratégique ? Un levier pour agir ?*
- ⇒ Une fois l'objectif fixé, il s'agit de s'interroger sur la composition des instances : Qui doit en faire partie ?
- ⇒ Comment se prépare-t-il et par qui ?
- ⇒ Avec quel rythme ?
- ⇒ Pour aller plus loin : quels autres instances à mettre en place ?
- ⇒ Un enjeu de cohérence de différentes instances ?

11

L'ingénierie

Les questions à se poser :

L'ingénierie

Faire vivre le contrat.
Garant du bon
fonctionnement et des
rouages.

- ⇒ Comment l'ingénierie a fonctionné précédemment ?
- ⇒ Qui est concerné ? Combien de personnes ? Sous quel niveau de responsabilité ?
- ⇒ A quoi sert le « chef de projet » ? Identifier la ou les fonctions sachant qu'il peut s'agir de fonction de coordination ? d'une fonction d'ensembliser ? de soutien auprès des acteurs ? d'animation du contrat de ville ? d'animation à l'échelle du territoire / des territoires ? d'appui aux élus / décideurs ?...
- ⇒ Concevoir une approche en termes d'équipe de projets ? En interne de la collectivité ? Avec les partenaires ? En transversalité ...
- ⇒ Qui sont les acteurs / personnes qui constituent une ingénierie complémentaire (inclure les adultes relais par exemple mais aussi d'autres acteurs de proximité...)?
- ⇒ Un financement unique ou un cofinancement ?
- ⇒ Une feuille de route ?
- ⇒ Quel lien à l'élu-e ou aux élus ?

12

La place des habitants

Les questions à se poser :

La place des habitants

Les premiers concernés : expertise d'usage. Concrétisation des enjeux.

- ⇒ Comment fonctionne actuellement la participation citoyenne : conseils citoyens, autres instances, dynamique territoriale ? Etat des lieux ([document ANCT](#))
- ⇒ Quel positionnement politique par rapport à la participation citoyenne ?
- ⇒ Qu'en est-il sur le territoire en termes de participation citoyenne et de dynamisme ? Diagnostic des dynamiques citoyennes (vigilance car mouvante)
- ⇒ Quelles modalités pour mobiliser les habitants : instances (conseils citoyens) et/ou modalités de travail ([tables de quartier](#)) ? Ou les deux en fonction des constats et des sujets à traiter
- ⇒ Comment recueillir la parole d'habitants : aller vers, structures engagées, relais / personnes ressources, utilisation des groupes pré-existants ?
- ⇒ Quels moyens pour soutenir les initiatives citoyennes et les projets éventuels ? Subvention, [fonds de participation des habitants](#)...
- ⇒ Quels alliés pour permettre le lien aux habitants ?
- ⇒ Les modalités de travail avec les autres acteurs : co-formation, participation aux instances, groupes de travail, démarches de projets, diagnostic en marchant... Exemple : [Animation Territoriale Citoyenne](#)

13

Le système d'acteurs

Les questions à se poser :

Le système d'acteurs

L'expertise technique et la condition de mise en œuvre des actions.

- ⇒ Comment est composé le système d'acteurs, sachant que la notion d'acteurs, inclut les habitants (faire le lien avec le questionnement précédent sur la participation des habitants) ?
 Etablir un état des lieux des différents acteurs selon les entrées suivantes :
 - modalités d'intervention : acteurs installés dans le quartier, intervenant sur le quartier, en proximité, auprès des publics sans forcément être présent sur place
 - domaines d'intervention : acteurs intervenant dans le champ de la médiation, de l'animation, de l'action sociale, de la prévention...
 - type de structures : association sans salariés, association avec salariés, autres...
- ⇒ Quels sont les modalités de relation actuelles entre les acteurs ? Existence de temps d'échanges ? Qui les organisent et dans quelle temporalité ?
- ⇒ Sur cette base, et au regard des objectifs du contrat de ville, quels sont les besoins pour soutenir ?
- ⇒ Comment faire vivre le système d'acteurs dans le cadre du contrat de ville ?
 En termes d'informations, de temps d'échanges, coordination.
 Réflexion sur le lien aux acteurs, et notamment aux associations : cf. réflexion sur ce point du [Le mouvement associatif](#)
- ⇒ Comment favoriser le travail partenarial, voire les coopérations ? Quelle place faire aux habitants dans ces temps de travail ? Réfléchir aux moyens nécessaires (matériel et humains) et les conditions nécessaires.
 Travaux sur [la coopération](#)
 Expériences des [démarches à impact collectif](#)

14

Les financements

Les financements

Les modalités de financement : AAP, CPO, subvention de fonctionnement...

Partie qui sera abordée lors de la séance du 16 janvier 2024 du cycle de qualification

15

Le territoire

Le territoire

L'observation, la connaissance et l'impact des actions

Sur cette partie se référer au cycle de qualification 2023-24 :

« [construire des diagnostics territoriaux et participatifs](#) »

16